

	<b>100.102.008</b>	<b>Programme anti-corruption - Mondial Annexe 8 SIGNES AVANT-COUREURS</b>		
<b>CORPORATE JURIDIQUE ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ</b>	Propriétaire de la politique :	Associate General Counsel - Compliance		
	Date d'entrée en vigueur :	17 juin 2015	Rév. : 4	Page 1 sur 1

Lorsque vous travaillez avec des tierces parties, restez vigilant pour ne pas rater les signes avant-coureurs éventuels. Ces situations peuvent indiquer un problème en vertu des lois internationales anti-pots-de-vin et anti-corruption. La liste ci-dessous contient des exemples et n'est pas exhaustive. En cas de doute, contactez le bureau Éthique et conformité dans le service juridique de Regal.

<b>QUALIFICATIONS ET RÉPUTATION</b>	<b>PRATIQUES PROFESSIONNELLES</b>
<p>Absence de qualifications pour le projet ou la tâche assignée</p> <p>S'appuie fortement sur ses contacts politiques et gouvernementaux au lieu de privilégier les personnels compétents</p> <p>Refuse de répondre aux questions sur ses relations avec certains fonctionnaires.</p> <p>Relation avec un fonctionnaire</p> <p>Refuse de certifier la conformité aux lois anti-pots-de-vin et anti-corruption</p> <p>Refuse d'accepter par écrit de suivre les lois pertinentes et les politiques anti-corruption de Regal</p> <p>Le pays, la région ou l'industrie est bien connu(e) pour être corrompu(e)</p> <p>Refuse de répondre ou donne des réponses évasives sur la structure du capital social de l'entreprise, notamment directeurs, sous-traitants, etc.</p> <p>Inculpations ou condamnations passées pour corruption</p>	<p>Des documents divulguent l'identité véritable d'un représentant ou agent dans le pays</p> <p>Frais inhabituels ou exagérés pour divertissement, publicité ou activités administratives</p> <p>Le taux de commission est supérieur au taux en vigueur</p> <p>La description des paiements ne correspond pas au compte approprié</p> <p>Comptes ou transactions non enregistrés</p> <p>Description vague non spécifique de paiements entrés</p> <p>Demande de paiements dans un pays tiers, à une tierce partie, en espèces ou fonds non traçables ou sur des comptes à l'étranger</p> <p>Notes de frais fausses ou inexactes ou demande de fausses factures ou documentation</p> <p>Refuse de soumettre ses livres et documents à un audit de Regal</p>

Visé par :	<input type="checkbox"/> Comité Risque et conformité <input checked="" type="checkbox"/> Chef du contentieux	Informations de stockage du document : 2014-00120: 0000006411
Langues :	Mêmes que pour « Politique anti-corruption – mondiale » 100.102	
Historique des révisions/date :	4 : modification de la référence aux langues pour faire concorder avec la Politique 3 : formatage et changement en Annexe 8 2 : nom changé en « signes avant-coureurs » Nouveau (signaux d'alerte)	17 juin 2015  11 juin 2015 30 août 2012 Août 2011

Ce document est contrôlé et a été diffusé électroniquement. La version anglaise sur le [site web de Regal \(http://investors.regalbeloit.com/phoenix.zhtml?c=116222&p=irol-govanticorruption\)](http://investors.regalbeloit.com/phoenix.zhtml?c=116222&p=irol-govanticorruption) est le document à jour. Il est possible que les exemplaires imprimés ou électroniques stockés à d'autres endroits ne soient plus d'actualité.